

Département de l'Hérault



## L'innovation routière au département de l'Hérault

*PDA  
Département  
des Routes*



## Le Département de l'Hérault et l'innovation routière

- Le Département de l'Hérault est engagé dans l'innovation routière depuis plus de 15 ans, pour:
  - Permettre aux entreprises de mettre au point des produits ou techniques plus performants à moindre coût
  - Répondre aux exigences sociales et environnementales
  - Disposer plus rapidement de retours d'expérience et bénéficier des atouts de ces innovations
- CEV signée en 2009 avec une volonté affichée de promouvoir l'innovation et d'aider les entreprises à développer de nouveaux produits

## Des réticences ou des difficultés

- Risque juridique à mettre en œuvre des produits non normés
- Difficultés d'analyse des variantes
- Difficulté à définir les attentes en termes d'objectifs
- Réticence des services juridiques face à des procédures peu usitées :
  - Art 75 du CMP
  - Art 35-II-8 du CMP (négocié sans mise en concurrence et sans publicité)
- Art75 du CMP, trop restrictif:
- Pas de retour d'expérience sur les produits mis en œuvre au titre d'innovation, ni sur les bilans intermédiaires,

## Malgré tout, des solutions existent

- Ouverture aux variantes, notamment sur critères environnementaux avec utilisation de SEVE
- Protocoles de suivi:
  - Sécurité juridique
  - Garanties / partage des responsabilités
  - confidentialité
  - Financement du suivi

## Et prochainement:

- Utilisation de l'art 75 du CMP
- Art 53 du CMP: critère « caractère innovant de l'offre » (contenu du protocole de suivi, moyens mobilisés en phase amont, pendant et pour le suivi)

## L'expérience du Département de l'Hérault

- Avant 2000 - Incorporation de Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM) dans les terrassements (3 chantiers)
- 2005 - Supports de signalisation fusibles pour une meilleure sécurité: RD2xRD609: giratoire de Sarac
- 2007 - Remblai en compostyrène: échangeur de l'aéroport sur la RD 66 (60 000 véh/jour)

## L'expérience du Département de l'Hérault

- A partir de 2008, les innovations mise en œuvre sont axées sur le développement durable:
  - 2008 – LIEN: 47 000t d'enrobés tièdes
  - 2008 - Grosse réhabilitation de chaussées de la RD 986 Palavas: 23 700t de matériaux enrobés, dont 21 200t contenant 50% d'enrobés recyclés et 9700t d'enrobés basse température (90°)
  - 2009 à 2012 – généralisation progressive à tous les chantiers entretien et travaux neufs des enrobés tièdes avec au moins 20% d'agrégats d'enrobés

## L'expérience du Département de l'Hérault

- 2011 / 2012
  - Chantier de retraitement en place à froid: sur la RD 14 à Lespignan, 47000 m<sup>2</sup>
  - RD612 Agde - Grave bitume expérimentale: **GB5**® (Eiffage TP - CIRR 2010) solution retenue dans le cadre d'une variante environnementale (utilisation de SEVE) – Suivi conventionné, hors CIRR
  - RD65 Montpellier- Procédé **Colgrill R** (Colas – CIRR 2010) solution retenue dans le cadre d'une variante. Suivi conventionné CIRR
- 2013/2014
  - RD147e5 - Chantier 8500m<sup>2</sup> en **Colbifibre** (Colas – CIRR 2012) – Suivi conventionné, hors CIRR
- En cours:
  - RD24 1000ml couche de roulement à fort taux de recyclage (50%) – Appel d'offre avec critère « caractère innovant de l'offre »
  - RD128 2000ml chaussée en **Biocold** (Eiffage TP – CIRR2013) Suivi conventionné CIRR - utilisation art 75 du CMP

## Les facteurs favorables

- *Volonté forte de favoriser l'innovation*
- *L'ouverture aux variantes*
- *L'utilisation de SEVE sur les variantes environnementales*
- *Protocole de suivi*
- *Clarifier les conditions de garantie et responsabilités entreprises/maître d'ouvrage*